

COMMUNE DE ROSTEIG

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 mars 2022

Le 18 mars 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RINIE Jean-Luc, Maire

Présents :

MM. MATZ François - MULLER Pascal, Adjoints au Maire

Mmes LUDMANN Anna - REYMANN Martine - RICHERT Sabrina

MM. BAUER Alexandre – GIRARDIN Jérôme - MAGNET Gérard – MATZ Mickaël – MOSER Jacky
SEYLLER Marc – STUDER Simon - ZOSSI Serge

Absente excusée : Mme SCHMIDT Christiane

Date de convocation : 8 mars 2022

Date d'affichage : 24 mars 2022

Date de publication :

Ouverture de la séance à 20h00

M. MOSER Jacky est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 01 - Approbation du PV de la séance du 19 novembre 2021**
- 02 - Antenne TV : compte administratif 2021**
- 03 - Antenne TV : compte de gestion 2021**
- 04 - Budget Général : compte administratif 2021**
- 05 - Budget Général : compte de gestion 2021**
- 06 - Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach : compte administratif 2021**
- 07 - Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach : compte de gestion 2021**
- 08 - Jardin du Souvenir : délibération complémentaire**
- 09 - SIVOM DE LA HAUTE MODER : rapports annuels 2020**
- 10 - Participation aux frais d'électricité du distributeur de pain**
- 11 - Achat de terrains**
- 12 - Vente de terrain**
- 13 - Motion concernant le droit local alsacien-mosellan**
- 14 - Fusion au sein de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine**
- 15 - Convention avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la rénovation du clocher de l'église catholique**
- 16 - Travaux au clocher de l'église catholique : attribution des marchés**
- 17 - Bureaux de vote pour les élections présidentielles**
- 18 - Demandes de subventions**
- 19 - Convention pour l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris**
- 20 - Divers**

* * *

01 - Approbation du PV de la séance du 19 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2021 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

02 - Antenne TV : compte administratif 2021

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2021 du service Antenne.

VU la délibération du 9 avril 2021 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,
VU les décisions modificatives prises au courant de l'année comptable 2021,
Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2021,
Le Conseil Municipal,
siégeant sous la présidence de Monsieur MATZ François, Adjoint au Maire, le Maire ayant quitté la séance,
après en avoir délibéré, décide :

d'adopter à l'unanimité le compte administratif du Service Antenne.

03 - Antenne TV : compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- déclare que le compte de gestion du Service Antenne dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

04 - Budget Général : compte administratif 2021

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2021 du service Général.
VU la délibération du 9 avril 2021 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,
VU les décisions modificatives prises au courant de l'année comptable 2021,
Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2021,
Le Conseil Municipal,
siégeant sous la présidence de Monsieur MATZ François, Adjoint au Maire, le Maire ayant quitté la séance,
après en avoir délibéré, décide :
d'adopter à l'unanimité le compte administratif du Service Général.

05 - Budget Général : compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- déclare que le compte de gestion du Service Général dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

06 - Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach : compte administratif 2021

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2021 du service Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach.

VU la délibération du 9 avril 2021 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,

VU les décisions modificatives prises au courant de l'année comptable 2021,

Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal,

siégeant sous la présidence de Monsieur MATZ François, Adjoint au Maire, le Maire ayant quitté la séance,

après en avoir délibéré, décide :

d'adopter à l'unanimité le compte administratif du Service Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach.

07 - Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach : compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- déclare que le compte de gestion du Service Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

08 - Jardin du Souvenir : délibération complémentaire

Le Conseil Municipal, vu la délibération du 11 septembre 2020 autorisant la mise en place de plaquettes au Jardin du Souvenir, décide de compléter cette dernière comme suit :

- avant toute intervention, une autorisation de pose d'une plaquette devra être faite en Mairie
- les seules plaquettes autorisées sont celles en bronze d'une dimension de 120 x 80 mm

Adopté à la majorité

- **1 abstention**

09 - SIVOM DE LA HAUTE MODER : rapports annuels 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels du SDEA sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'approuver les rapports annuels 2020.

Adopté à l'unanimité

10 - Participation aux frais d'électricité du distributeur de pain

Le Conseil Municipal, vu la délibération du 19 septembre 2014 fixant le montant de la participation aux frais d'électricité du distributeur de pain,

Ayant entendu l'exposé du Maire, **décide** :

- de demander un forfait de 600 € par an à la Boulangerie WOLFF de TIEFFENBACH à compter de 2022
- le solde sera demandé en fin d'année après le relevé effectif du compteur électrique

Adopté à l'unanimité

11 - Achat de terrains

Le Maire propose à ses collègues d'acheter un terrain appartenant à M. et Mme CARAPITO Norbert cadastré comme suit :

Section 03 n° 344 RIEHFELD d'une contenance de 5.13 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'acquérir ce terrain au prix de 16 € l'are
- de confier la rédaction de l'acte à Me Luc SENDEL
- de prendre en charge les frais de notaire
- d'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir

Adopté à l'unanimité

12 - Vente de terrain

Le Maire propose aux élus de vendre le terrain cadastré Section C n° 191 « Alter Puberg » d'une contenance de 16.00 ares à M. et Mme SCHMIDT Charles au prix de 50 € l'are.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de vendre le terrain cadastré Section C n° 191 « Alter Puberg » d'une contenance de 16.00 ares à M. et Mme SCHMIDT Charles au prix de 50 € l'are
- d'autoriser le Maire à signer la promesse de vente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier
- les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur

Adopté à l'unanimité

Monsieur MATZ Mickaël rejoint la séance à 21h15.

13 - Motion concernant le droit local alsacien-mosellan

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle. Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Mme la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements »

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni de leur caractère chômé.

Pour obtenir le volume d'heures de 1607 heures, le calcul tient compte, à l'échelon national donc hors prise en compte du droit local, de 8 jours fériés en moyenne.

Le nombre de jours fériés à partir duquel est calculée cette moyenne est de 11 jours. Or, le droit local impose que la moyenne des jours fériés tombant sur un jour travaillé soit calculée à partir de 13 jours, avec pour conséquence un résultat différent. La moyenne serait plus élevée et le nombre d'heures à effectuer sur l'année serait nécessairement réduit.

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires.

Nous, conseil municipal de ROSTEIG, demandons à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires.

Nous demandons à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1593 heures.

Adopté à l'unanimité

14 - Fusion au sein de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine

Le Maire informe le conseil municipal que le synode de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a approuvé par délibération du 25 octobre 2021 la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller. Cette fusion a préalablement été approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg ».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli, préalablement à la modification de l'ordonnance du 26 octobre 1899 relative à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.

Adopté à la majorité
- 4 abstentions

15 - Convention avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la rénovation du clocher de l'église catholique

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la rénovation du clocher de l'église catholique.

Adopté à l'unanimité

16 - Travaux au clocher de l'église catholique : attribution des marchés

Les conseillers, vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 6 décembre 2021, prend acte des entreprises retenues dans le cadre des travaux au clocher de l'église catholique :

Lot 1 : Echafaudages

Entreprise FREGONESE 44 268.40 € HT

Lot 2 : Maçonnerie de grès

Entreprise RAUSCHER 39 648.00 € HT

Lot 3 : Charpente-couverture-zinguerie

Entreprise BEYER 102 818.02 € HT

Lot 4 : Electricité

Entreprise GANGLOFF Michel 3 195.00 € HT

Lot 5 : Paratonnerre

Entreprise SCHWARTZ-HUM 8 828.41 € HT

Lot 6 : Horloge

Entreprise BODET 9 161.00 € HT

Lot 7 : Vitraux

Entreprise BILLAND 5 180.00 € HT

TOTAL

213 098.83 € HT

255 718.60 € TTC

Adopté à l'unanimité

17 - Bureaux de vote pour les élections présidentielles

Le Conseil Municipal met en place les bureaux de vote à l'occasion des élections présidentielles qui auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

18 - Demandes de subventions

a) Club Vosgien

Le Maire présente aux élus la demande de subvention réceptionnée par le Club Vosgien. Il a été décidé d'attribuer une subvention de 250 €.
Ce montant sera prévu au Budget Primitif 2022.

Adopté à l'unanimité

b) Aide d'urgence pour les populations ukrainiennes

Le Maire présente le communiqué relatif à l'ouverture du FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales), aide d'urgence pour les populations victimes – Action Ukraine. Le Conseil Municipal en prend bonne note. Ce point pourra être revu ultérieurement.

19 - Convention pour l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris

Monsieur Gérard MAGNET, conseiller délégué auprès du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, fait part aux élus :

- des travaux réalisés à l'église protestante par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord pour la protection des chauves-souris,
- de la convention pour l'établissement d'un Refuge pour les chauves-souris dans l'église protestante avec le GEPMA (Groupement d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace) et le SYCOPARC

Les conseillers, après en avoir délibéré, décident :

- d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Adopté à la majorité

- **3 abstentions - 2 voix contre**

20 - Divers

Sous le point Divers, **le Maire fait part à ses collègues :**

- que le bureau d'études BEREST réalise une étude pour le compte du SIVOM pour résoudre le problème d'eaux claires parasites dans la rue Hinterdorf
- que des travaux vont être réalisés pour pallier aux inondations dans la rue Schüsselthal
- que des travaux de remplacement de poteaux ont été effectués pour la fibre optique
- que l'association « Une rose, un espoir » sera de passage dans notre commune le week-end du 30 avril et 1^{er} mai 2022
- que le presbytère devrait à nouveau être occupé par un prêtre suite au départ du Curé Jean-Pierre BOTZ. En attendant, il peut être mis à disposition pour l'accueil de réfugiés ukrainiens
- que le transfert du réseau de télédistribution n'a pas pu se faire à la date prévue en raison d'un incident technique. La nouvelle date sera communiquée aux abonnés
- que l'application « My City Pocket » est en place et fonctionne bien
- que le prochain Conseil Municipal se tiendra le vendredi 8 avril
- que trois forains se sont manifestés pour la Kirb 2022

- que la collecte pour l'Ukraine a été une réussite. Il remercie les donateurs et les bénévoles. Par ailleurs, beaucoup de propositions de mise à disposition de meubles et de lits ont été transmises en Mairie.
- que la plaque vibrante commandée en 2021 a été livrée
- que les nids de poules vont être refermés dans différents chemins
- que Mme MULLER Henriette, agent d'entretien de l'école primaire, de la salle polyvalente et de la Mairie, a pris sa retraite au 1^{er} février 2022. Une réception a été organisée à la Mairie et un cadeau lui a été offert de la part de la Commune.

Le Maire demande à ses collègues de réfléchir à l'avenir du terrain situé rue Riefeld. Ce point sera revu lors d'une prochaine séance.

Il leur transmet également les remerciements de la part des personnes âgées pour les cadeaux de Noël qui ont été distribués.

Monsieur MATZ François informe que le lave-vaisselle de la salle polyvalente a été remplacé et qu'un nettoyage complet de la salle a été fait durant les congés scolaires de février.